

Burundi : la Cour constitutionnelle valide la candidature de Domitien Ndayizeye

@rib News, 20/03/2020 - Source Xinhua La candidature de l'ancien chef d'Etat burundais Domitien Ndayizeye pour l'Élection présidentielle du 20 mai prochain est "valide", a annoncé jeudi soir à Bujumbura le président de la Cour constitutionnelle, Charles Ndagijimana.

L'arrêt de cette cour a été rendu huit jours après avoir été saisie d'une requête de M. Ndayizeye et de la coalition Kir Burundi (Guaris Burundi) qui le soutient. Ces derniers contestaient une décision de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) rejetant la candidature de l'ancien chef d'Etat burundais (2003-2005) à la prochaine présidentielle. La CENI avait argué que le nombre de personnes formant son groupe de parrainage à cette Élection ne correspondait pas à celui exigé par le code électoral en vigueur promulgué le 20 mai 2019 par le président Pierre Nkurunziza. Mais l'arrêt de la Cour constitutionnelle a jugé la saisine de M. Ndayizeye "régulière, compétente et recevable". En revanche, la juridiction suprême a invalidé les dossiers de candidature d'Anicet Niyonkuru, candidat de la Coalition des patriotes (CDP), et de Valentin Kavakure, candidat du Front populaire national (FPN), confirmant le rejet initial de la CENI. Enfin, la cour a pris acte du désistement de Jacques Bigirimana, candidat des Forces nationales de libération (FNL).